



ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Service académique  
d'information et d'orientation - PLDS



VADÉMÉCUM

**A**ctions  
**P**ersévérance  
**S**colaire

Intervenir contre le décrochage scolaire

2024 - 2025

## SOMMAIRE

1. À quoi sert l'application APS ?
2. Qu'appelle-t-on une action d'intervention ?
3. Quels sont les publics concernés ?
4. Quels sont les différents types d'actions ?
5. Quels sont les acteurs clés dans l'établissement ?
6. Comment concevoir une action d'intervention ?
7. Comment saisir un projet dans APS ?
8. Quelles réponses pour les projets déposés dans APS ?
9. Calendrier 2024-2025
10. Quelles sont les ressources pour vous accompagner ?

*Annexe 1 : Fichier Excel d'estimation des coûts de l'action*

*Annexe 2 : Tutoriel APS établissement*

## 1. À quoi sert l'application APS ?

APS (Actions Persévérance Scolaire) est une application académique qui permet aux établissements et aux réseaux FOQUALE de solliciter des moyens (€, HSE et IMP) pour financer ou cofinancer des actions d'intervention et/ou de remédiation.

En 2023-2024, 549 actions ont été déposées dans l'application, 389 ont obtenu un financement (total ou partiel).

## 2. Qu'appelle-t-on une action d'intervention ?

Le champ de l'intervention concerne toute action mise en place pour **prévenir** le décrochage scolaire pour un élève ou un groupe d'élèves et **éviter une sortie précoce du système scolaire**.

Ces actions peuvent être mises en œuvre au sein **d'un établissement ou d'un réseau FOQUALE** (action portée par le comité de pilotage).

## 3. Quels sont les publics concernés ?

Les actions d'intervention s'adressent exclusivement aux élèves de collège et de lycée, toujours scolarisés, inscrits sur la **base élèves de l'année en cours** de l'établissement et présentant des signes de décrochage.

Ces élèves, **repérés et suivis** par le GPDS de l'établissement, sont signalés et **saisis** dans l'application Parcours En Ligne.

## 4. Quels sont les différents types d'actions d'intervention ?

PARCOURS INDIVIDUALISE	Mise en œuvre d'un <b>aménagement</b> d'emploi du temps.
PARCOURS AMENAGE DE FORMATION INITIALE (PAFI) dont PAFI-TDO <i>15 ans et plus</i>	Parcours personnalisé qui comprend des activités menées principalement hors établissement en lien avec des partenaires. Il fait l'objet d'une <b>contractualisation</b> , d'un accompagnement par <b>un référent de l'établissement</b> et d'un <b>bilan</b> avec valorisation des compétences. <a href="#">Ressources</a>
MODULE RELAIS EN ETABLISSEMENT	Module proposant des activités permettant aux élèves de travailler quelques heures par semaine, selon une <b>pédagogie différente</b> autour du projet d'avenir, de l'estime de soi, de l'ouverture culturelle...
MODULE FRANÇAIS LANGUE SECONDE (FLS) EN ETABLISSEMENT	Module axé sur la <b>maîtrise de la langue</b> : atelier d'écriture, lecture, soutien linguistique...
ACTION EN FAVEUR DES FAMILLES	Action d'établissement visant à favoriser la <b>coéducation</b> en renforçant le lien avec les familles.
AUTRE	Action collective de <b>sécurisation</b> des transitions.

## 5. Quels sont les acteurs clés à mobiliser dans l'établissement ?

- Equipe de direction,
- Référent décrochage scolaire,
- Membres du GPDS,
- Membres des équipes éducatives et pédagogiques,
- Responsable du bureau des entreprises,
- Coordonnateur ou coordonnatrice-conseil MLDS pour son expertise en ingénierie.

**Consulter des personnes ressources ou les instances de l'établissement** permet d'enrichir le diagnostic, de s'assurer de la cohérence du projet au regard des autres actions de l'établissement, de lui donner de la visibilité.

En tant qu'instance dédiée, le **Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)**, doit systématiquement être associé à la réflexion et à la conception du projet.

## 6. Comment concevoir une action d'intervention ?

### Etape 1 – Définir la problématique et les indicateurs

Tous les projets doivent répondre à une problématique d'établissement ou de district visant à construire des réponses localement adaptées en faveur de la persévérance scolaire.

- ⇒ Sur quelles problématiques souhaitons-nous agir ?
- ⇒ Avec quels objectifs à court, moyen et long terme ?
- ⇒ Sur quels indicateurs qualitatifs et quantitatifs pouvons-nous nous appuyer pour enrichir notre diagnostic ?
  - Des indicateurs qualitatifs : problématiques récurrentes repérées dès la rentrée et tout au long de l'année, bilans de conseils de classe, retour du GPDS et des autres instances (conseils pédagogiques, cellule de veille) ...
  - Des indicateurs quantitatifs : taux d'absentéisme, nombre d'exclusions de cours, nombre de retards, nombre de passages à l'infirmerie, analyse des tests de positionnement et des résultats scolaires...

### Etape 2 – Poser les bases du projet

**Des exemples de questions clés à se poser :**

- Quel est le public cible : niveau, nombre, profil, besoins ?
- Comment ce projet s'articule avec les actions de droit commun ? Comment s'inscrit-il dans le projet d'établissement ?
- Qui coordonne ce projet ? Quelles ressources de l'établissement pouvons-nous mobiliser ? Quels partenaires pouvons-nous solliciter ?
- Selon quel calendrier : phase de préparation, de déroulement et de bilan ?
- Quelles sont les modalités d'accompagnement adaptées ?
- Quelles sont les ressources financières mobilisables par l'établissement (HSE, PACTE...) ? Quels moyens complémentaires pouvons-nous solliciter ? Euros, HSE, IMP
- Comment évaluer l'efficacité de l'action ?

### Etape 3 – évaluer les besoins

Dans le cadre d'APS, un établissement peut solliciter des **crédits en euros ou des moyensen HSE/IMP**.



**Le fichier d'estimation du coût de l'action** (*annexe 1 : fichier Excel*) permet aux établissements de calculer le financement demandé en fonction de sa planification, du type d'intervention et des besoins : nombre de semaines, nombre d'heures par semaine, type de moyen...

**Cette estimation doit être jointe à la demande de financement.**

**Crédits en euros :** concernent les achats d'outils pédagogiques et/ou de prestation de service. Cette commande doit être argumentée par un **devis** conforme. Pour rappel, dans le cadre d'un prestataire de service et après vote au **conseil d'administration** de l'établissement porteur du projet, la convention de service est signée entre ces deux parties.

**Moyens en HSE :** permettent de financer des heures d'intervention devant élèves pour des intervenants titulaires, contractuels ou extérieurs (voir circulaire annuelle qui paraît en octobre-novembre, rubrique « Textes officiels » du site de l'académie de Créteil).

<b>Heure de face à face pédagogique</b>	L'intervenant est face à un groupe d'élèves dans une démarche didactique ou de formation.	1 h d'intervention = 1 HSE
<b>Heure périphérique ou heure d'encadrement :</b>	Concerne la coordination de l'action, le suivi ou tutorat des élèves, les concertations, etc.	2 h d'intervention = 1 HSE

**Moyens en IMP :** permettent de financer des missions de coordination ou de tutorat (voir BOEN n°18 du 30 avril 2015). Une IMP peut être fractionnée sur plusieurs intervenants, en ½ ou ¼.

**D'autres moyens peuvent également être mobilisés pour financer une action :**

- **Ressources internes de l'établissement :** personnel dédié, PACTE, IMP, HSE, DGFL....
- **Financements extérieurs et partenariaux :**
  - Région Île-de-France : budget d'autonomie accordé aux lycées jusqu'à 10 000 € remboursés sur présentation des factures,
  - Fond Social Européen (FESI),
  - Notre Ecole, Faisons-La Ensemble,
  - Projets Politique de la ville,
  - Collectivités territoriales autres que la Région,
  - Fondations.

Vous pouvez solliciter le coordonnateur ou la coordonnatrice-conseil MLDS pour vous conseiller dans le montage de ce projet.

## 7. Comment saisir le projet dans APS ?



**Pour toute demande de renouvellement, le bilan de l'année précédente doit être joint.**

**Le chef d'établissement est garant du dépôt et de la validation de la saisie sur APS.**

Il est important de renseigner l'ensemble des rubriques de la fiche projet afin d'avoir tous les éléments permettant d'éclairer et de faciliter la pré-validation par le comité de pilotage réseau FOQUALE et la validation par la DSDEN.

- Diagnostic : problématique, indicateurs,
- Champ : intervention ou remédiation,
- Typologie d'action,
- Objectifs généraux,
- Public visé : nombre et profils, critères de repérage,
- Critères d'évaluation envisagés,
- Besoins en termes de financement et utilisation envisagée.

## 8. Quelles réponses pour les projets déposés dans APS ?

Trois types de réponses peuvent être données :

- Projet validé : relève des actions pouvant obtenir un financement MLDS (partiel ou complet).
- Projet soumis à la DSDEN, en attente de précision et/ou document complémentaires : relève des actions pouvant obtenir un financement MLDS mais un complément d'information est nécessaire et demandé par la DSDEN.
- Projet non validé : ne relève pas des actions pouvant obtenir un financement MLDS. Un commentaire de la DSDEN peut vous permettre de le réorienter.

## 9. Calendrier 2024-2025

Mi-avril	Circulaire académique APS : priorités académiques, critères de recevabilité des actions, guide de saisie, calendrier
A partir du 9 mai	Saisie du projet et dépôt sur APS
<b>Jusqu'au 23 juin</b>	<b>Saisie dans APS des actions qui nécessitent un financement en euros</b>
Avant le 10 juillet	Avis de la DSDEN sur les crédits demandés.
<b>Jusqu'au 15 septembre</b>	<b>Saisie dans APS des actions spécifiques demandant un montage plus complexe ou qui nécessitent un financement en HSE/IMP</b>
Octobre	Avis de la DSDEN sur les moyens demandés
Mars	Bilan intermédiaire financier à adresser à la DSDEN
Fin juin	Bilan de l'action sur APS

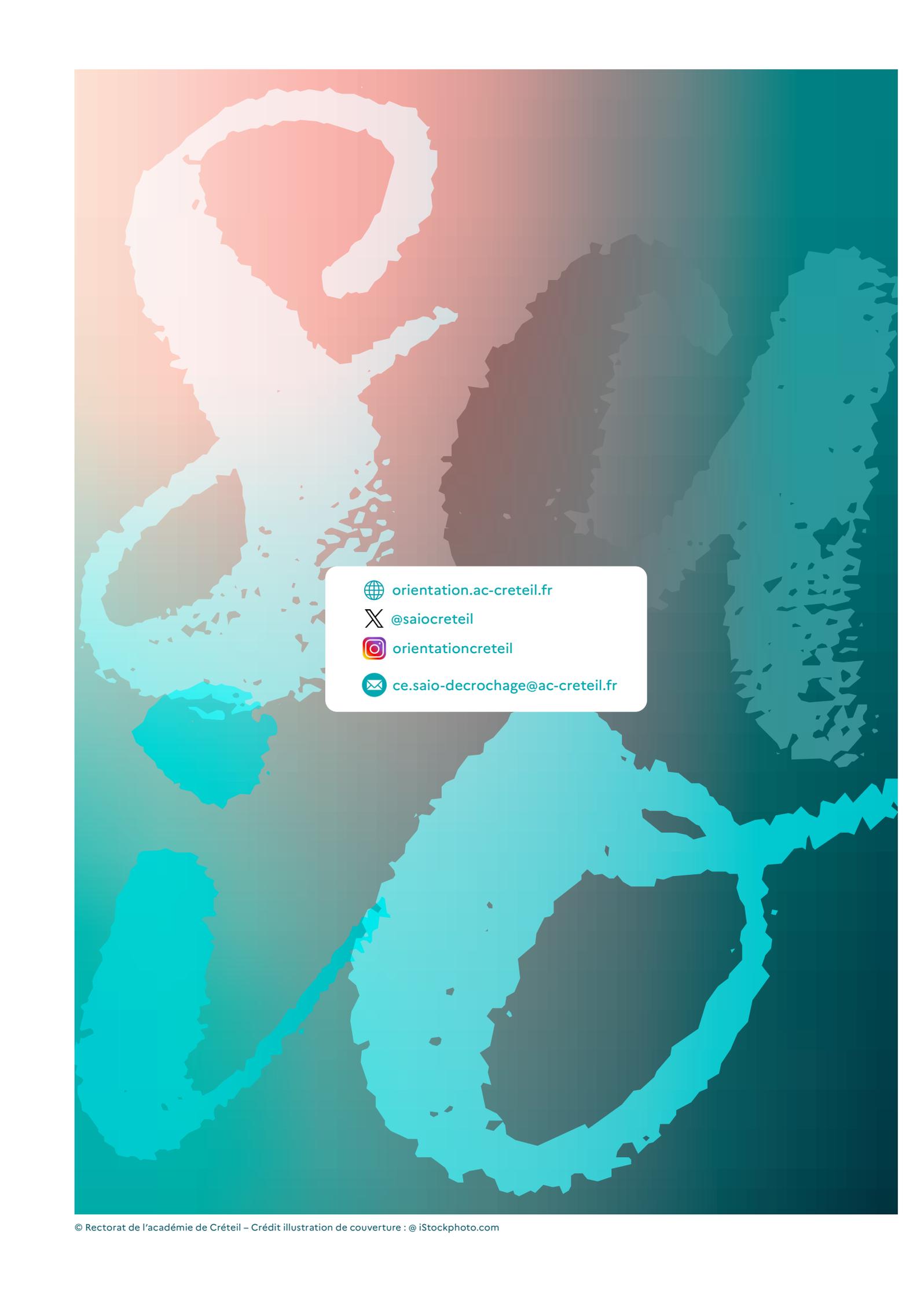
## 10. Quelles sont les ressources pour vous accompagner ?

**Tutoriel** disponible sur l'application APS

**Contact de proximité** : le coordonnateur-conseil MLDS du district

Contact à la **DSDEN** :

- Seine-et-Marne : ce.77mlds@ac-creteil.fr
- Seine-Saint-Denis : ce.93mlds@ac-creteil.fr
- Val-de-Marne : ce.94mlds@ac-creteil.fr



 [orientation.ac-creteil.fr](https://orientation.ac-creteil.fr)  
 [@saiocreteil](https://twitter.com/saiocreteil)  
 [orientationcreteil](https://www.instagram.com/orientationcreteil)  
 [ce.saio-decrochage@ac-creteil.fr](mailto:ce.saio-decrochage@ac-creteil.fr)